



## **Foire aux questions : Occupation d'un édifice transitoire**

### **Pourquoi nos enfants doivent-ils occuper un autre édifice?**

Le fait d'occuper un autre édifice répond au grand besoin d'espace dans les écoles du quartier en raison de l'augmentation du nombre d'enfants, résultat d'un mini boom des naissances. C'est un « beau défi » à relever pour l'école que d'agrandir son espace pour accueillir plus d'élèves tout en leur fournissant un service de proximité de qualité.

### **Comment s'est effectué le choix des élèves?**

Bien que nous préférions que tous nos élèves fréquentent la même école, nous avons dû faire un choix et déterminer quels élèves fréquenteraient l'édifice transitoire. Aussi, en tenant compte de leurs besoins (activités scolaires, sportives et récréatives) et de ceux des enseignants, ainsi que des possibilités offertes à l'édifice choisi (locaux, salles multifonctionnelles, cour, etc.) nous avons opté pour les élèves les plus aptes à effectuer la transition en douceur grâce à l'accompagnement de leurs enseignants et à toutes les conditions réunies et dévolues à leur bien-être et à leur réussite.

### **Pourquoi n'a-t-on pas installé des unités modulaires (roulottes) sur le terrain de l'école?**

La CSDM préfère, lorsque la situation s'y prête, occuper l'un de ses immeubles situé dans le même quartier. Bien que les unités modulaires constituent une bonne alternative lorsque l'espace sur le terrain de l'école est suffisant, cette option n'est pas toujours possible. C'est aussi une solution temporaire très coûteuse.

### **Comment et pourquoi avez-vous choisi le nouvel édifice?**

Une recherche et des visites préalables de divers immeubles de la CSDM sont effectuées avant de prendre une décision. Le choix final est réfléchi et considéré comme celui qui est le plus adéquat par la Commission scolaire, le conseil d'établissement et le personnel. Des travaux de rénovation ou mise aux normes sont faits avant l'arrivée des enfants.

### **Quelles sont les caractéristiques recherchées à l'endroit d'accueil choisi?**

Édifice à taille humaine apte à :

- Accueillir, en général, des élèves du même âge, du même cycle dans un seul et même lieu
- Dispenser le même enseignement par des enseignants motivés et motivants et les mêmes services de qualité
- Permettre, autant que faire se peut, aux enfants de fréquenter le même quartier et le même entourage (famille, amis, personnel de l'école)
- Offrir la possibilité d'effectuer un trajet de durée raisonnable pour s'y rendre.

### **Pourquoi l'édifice retenu représente-t-il une solution temporaire?**

Parce que la CSDM souhaite, autant que possible, rassembler tous les élèves d'une même école de quartier au même endroit, habituellement au bâtiment principal. Pour ce faire, des projets d'agrandissement et de reconstruction d'écoles sont conçus, planifiés et réalisés. D'ici là, il faut trouver un endroit adéquat pour que les élèves poursuivent leurs activités scolaires.

### **Est-ce que ça demeure la même école?**

Oui, il s'agit toujours de la même école. Comme un arbre, l'école aura maintenant plusieurs branches : le bâtiment principal et l'édifice transitoire, et parfois les unités modulaires. Aussi, tous les élèves bénéficieront de la même direction et des mêmes enseignants motivés et motivants, des mêmes services de qualité, de la même mission et du même code de vie, ainsi que des mêmes journées pédagogiques et de congé.

**Est-ce que la CSDM a mis sur pied une structure permettant aux élèves qui fréquenteront l'édifice transitoire de faire partie activement de l'école de quartier?**

L'édifice transitoire fait partie intégrante de l'école de quartier, comme l'un des membres d'une seule et même famille. Aussi, lors des journées pédagogiques et des festivités, tous les élèves se retrouvent au bâtiment principal de l'école.

**L'horaire et le code de vie seront-ils différents à l'édifice transitoire?**

Le code de vie demeure le même qu'au bâtiment principal de l'école. L'horaire devrait être semblable. Ces renseignements vous seront fournis par la direction de l'école. Vous pouvez la joindre au besoin.

**Est-ce que les enfants qui iront à l'édifice transitoire bénéficieront des mêmes services professionnels offerts par les spécialistes?**

Les mêmes services professionnels sont habituellement offerts.

**Pendant l'année scolaire, si mon enfant est malade ou si j'ai des questions sur l'organisation scolaire ou les activités scolaires, parascolaires ou de soutien, à qui dois-je m'adresser?**

La direction de l'école pourra vous informer sur la procédure établie. Vous pouvez la joindre au besoin. Il faut se rappeler que la direction de l'école est aussi la direction de tous les bâtiments qui s'y rattachent. L'école est comme un grand arbre dont l'une des branches est l'édifice transitoire. Ce bâtiment fait donc partie intégrante de l'école et celle-ci forme un tout avec l'édifice transitoire.

**Comment se fera l'organisation scolaire pour les familles qui auront des enfants au bâtiment principal et à l'édifice transitoire (fratrie)?**

La CSDM désire le bien-être et la réussite des élèves. Aussi, chaque école détermine son propre mode de fonctionnement susceptible de faciliter au mieux la vie des familles. La direction de l'école pourra vous informer sur la procédure établie. Vous pouvez la joindre au besoin.

**Pourquoi les parents sont-ils informés de l'occupation d'un nouvel édifice pour les élèves peu de temps avant ou après l'inscription?**

Avant la période d'inscription, il est difficile d'évaluer le nombre d'élèves prévus pour la rentrée. Des facteurs comme le déménagement estival des familles dans le quartier peuvent modifier l'estimation. De plus, le processus lié à la préparation et à la mise en œuvre du projet d'occupation d'un nouvel édifice est assez long, car il nécessite l'approbation du Conseil des commissaires, ainsi que la coordination de divers services, instances et organismes externes.

**Quand l'édifice transitoire sera-t-il prêt pour accueillir les élèves?**

La cure de rafraîchissement de l'édifice est habituellement effectuée au printemps et à l'été. Notre objectif est que l'édifice accueille les élèves en début d'année scolaire. Il est possible qu'après le contrôle de qualité habituel effectué à la fin des travaux, des ajustements mineurs soient faits pour assurer le bien-être et la sécurité de tous.

**Pendant les heures de classe et pendant la journée, comment l'école s'organisera-t-elle pour assurer la sécurité des lieux et gérer l'accès aux visiteurs?**

La direction d'école se chargera d'employer le personnel nécessaire. Celle-ci se rendra aussi régulièrement à l'édifice transitoire.

**Y a-t-il un espace intérieur pouvant servir de gymnase?**

Des salles multifonctionnelles seront équipées adéquatement et seront utilisées pour les activités diverses (arts, activités physiques, etc.) si l'édifice ne comporte pas de gymnase.

**Y a-t-il des problèmes à ce nouveau bâtiment?**

Notre objectif est de faire de l'édifice transitoire un milieu de vie et d'apprentissage agréable et rassurant dans lequel les enfants et le personnel se sentiront à l'aise et en

sécurité. Aussi, la CSDM voit à l'entretien préventif, aux améliorations et réparations à effectuer dans ses édifices.

**Y aura-t-il un autobus pour transporter les élèves à l'édifice transitoire?**

Les élèves peuvent se prévaloir du service de transport scolaire selon la Politique du transport de la CSDM. Vous pouvez consulter à ce sujet : <http://csdm.ca/autres-services/transport-scolaire/>

**Pourrons-nous visiter l'édifice transitoire avant la date d'entrée des élèves?**

La direction de l'école prévoit habituellement une visite des lieux peu avant ou après l'entrée des élèves dans l'édifice. L'activité dépend cependant de la fin des travaux de rénovation. Ces renseignements vous seront fournis par la direction de l'école. Vous pouvez la joindre au besoin.

**Si j'ai d'autres questions, à qui puis-je m'adresser?**

La direction de l'école de quartier, la présidence du conseil d'établissement et le commissaire scolaire peuvent répondre à vos questions ou vous diriger vers la personne apte à vous fournir l'information adéquate.